

BIBLIOTHÈQUE DE L'INSTITUT DU MONDE ARABE



MISE À JOUR 2024

.....

RÈGLEMENT DE PRÊT

INSTITUT
DU MONDE
ARABE

معهد العالم
العربي

1. LE PRÊT À DOMICILE

a. Comment en bénéficier ?

Pour bénéficier du prêt à domicile, l'utilisateur doit être inscrit à la bibliothèque et posséder la carte de lecteur. Il doit s'acquitter d'une cotisation annuelle (voir grille tarifaire).

Le prêt à domicile est réservé aux habitants de Paris et de la région parisienne (départements 75, 77, 78, 91, 92, 93, 94, 95).

Pour s'inscrire, l'utilisateur doit :

- se préinscrire sur le catalogue en ligne : <http://bima-catalogue.imarabe.org> en créant un compte lecteur et en acceptant le règlement de prêt;
- faire valider ensuite cette préinscription sur place, au niveau 1 de la bibliothèque.

Une carte de lecteur est délivrée une fois l'inscription validée. Cette carte est strictement personnelle et doit être présentée à chaque prêt. Le titulaire est responsable des documents empruntés sous son nom.

Pour connaître les tarifs d'inscription et les pièces justificatives à fournir merci de vous reporter à la grille tarifaire de ce règlement. L'inscription à la bibliothèque est individuelle et implique la création d'un compte personnel. La bibliothèque conserve donc des données personnelles à des fins de gestion et de traitement statistique interne. La loi Informatique et Liberté vous permet d'accéder ou de rectifier ces données, ou de vous opposer à ce que ces données soient transmises ou diffusées.

Lors de votre inscription vous pouvez accepter ou non de recevoir des mails d'informa-

tions que la bibliothèque serait susceptible de vous adresser.

Pour toute demande à ce sujet vous pouvez contacter l'IMA :

- par mail auprès de bima-pret@imarabe.org
- via le formulaire en ligne : <https://www.imarabe.org/fr/contact/contact-bibliotheque>

b. Durée et validité de l'inscription

La validité de l'inscription est d'une durée d'un an, de date à date. L'inscription doit être à jour. L'utilisateur doit donc passer une fois par an à la bibliothèque pour renouveler son inscription et faire valider sa carte.

c. Carte bloquée

La carte d'inscription est bloquée dans les cas suivants: carte signalée comme perdue ou volée, pénalités excessives de retard (après 2 courriers de relance), détérioration ou perte de documents ou de matériels.

Dans ces cas il n'est plus possible d'effectuer des prêts. L'utilisateur est alors invité à régulariser sa situation auprès de la bibliothèque pour rétablir ses droits au prêt.

d. Que peut-on emprunter ?

L'utilisateur a la possibilité d'emprunter à domicile un maximum de **17 documents à la fois en libre accès et en magasins (sauf mention contraire) + 1 lecteur CD/DVD pour une durée de 21 jours, renouvelable une fois :**

- 5 livres imprimés

- 1 livre audio
- 1 document multi-support (livre avec matériel d'accompagnement)
- 5 CD
- 5 DVD

Prêt pendant les mois d'été (juillet et août) : 17 documents à la fois pour une durée de 4 semaines, renouvelable 1 fois.

La bibliothèque se réserve le droit de rappeler un document en cours de prêt si nécessaire.

Attention ! Les périodiques ne sont pas empruntables.

Les documents et le matériel audiovisuel sont prêtés exclusivement pour un usage privé, réservé au cercle de famille. En cas d'infraction à cette règle, la bibliothèque se réserve le droit d'engager la responsabilité de l'utilisateur.

L'utilisateur est responsable des documents et du matériel audiovisuel empruntés sous son nom. En cas de perte ou de vol, veuillez prévenir la bibliothèque.

e. Prolonger un prêt en cours, sur place ou à distance

Le prêt peut être prolongé une seule fois, pour une durée de 21 jours, à l'issue de la 1^{re} période de prêt, à condition que l'opération soit effectuée quelques jours avant la date limite du prêt.

Si une réservation a été faite pour le document considéré, il vous sera demandé de le restituer dès la fin du 1^{er} prêt.

f. Réserver un document emprunté

L'utilisateur peut réserver un document déjà emprunté. La réservation s'effectue en ligne à partir du compte lecteur via le catalogue :

<http://bima-catalogue.imarabe.org>

g. Retard dans la restitution des documents

En cas de retard dans la restitution des documents et matériel audiovisuel empruntés, la bibliothèque prend toutes dispositions utiles pour assurer le retour des documents : lettres/courriels de rappel, appels téléphoniques.

Un usager n'ayant pas restitué un document dans les délais, et après les 2 courriers de relance prévus, aura sa carte bloquée. Il ne sera donc pas en mesure d'emprunter de nouveaux documents tant qu'il n'aura pas régularisé sa situation. La pénalité s'effectue en jours (par exemple : si un lecteur a 4 jours de retard il ne peut pas emprunter pendant 4 jours). Si le retard atteint deux mois, le document est considéré comme perdu et sera donc facturé à l'emprunteur à la valeur du document neuf.

A défaut de paiement de la facture par l'utilisateur, la bibliothèque transmettra le dossier au Service contentieux de l'IMA.



2. LES CONDITIONS DU PRÊT À DOMICILE ET SUR PLACE

Type de document	Localisation	Type de prêt	Nombre empruntable	Durée du prêt	Prolongation
Livre imprimé	Libre accès ou Magasins	Prêt à domicile	5	21 jours	1 fois sauf si réservation
Livre audio	Libre accès		1		
Document multi-support (livre avec document d'accompagnement)			1		
CD			5		
DVD			5		
Lecteur CD/DVD			Bureau accueil niveau 1		1
Livre imprimé	Magasins ou Réserve	5	Aux heures d'ouverture, sur présentation d'une pièce d'identité		
Périodique		3		—	
Casque audio	Niveaux 1, 3 & 5	Utilisation sur place	1	—	—
Documents patrimoniaux	Réserve patrimoniale	Sur place Uniquement sur rendez-vous	2	—	—

3. ABONNEMENT PAYANT : GRILLE TARIFAIRE

Païement aux caisses de l'Institut du monde arabe. Règlements par CB, chèque ou espèces.

Catégorie de lecteur	Tarif annuel	Catégorie de tarif	Type de carte	Type de prêt	Justificatifs à fournir
Adultes + 26 ans	30 €	Plein tarif	Carte individuelle annuelle	Prêt à domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile de -3 mois
Étudiants	15 €	Demi-tarif			Carte étudiant + Pièce d'identité + justificatif de domicile -3 mois
Jeunes -26 ans					Pièce d'identité + justificatif de domicile -3 mois + pour les mineurs Formulaire autorisation parentale signée
Amis de l'IMA Adhérents IMA (IMApass)					Carte Amis de l'IMA ou carte IMApass + Pièce d'identité + justificatif de domicile -3 mois
Inscrits aux Bibliothèques municipales de la ville de Paris					Carte inscription aux BM de la Ville de Paris + Pièce d'identité + justificatif de domicile -3 mois
Enseignants, Chercheurs hors CLCA	20 €	Tarif réduit			Pièce d'identité + justificatif de domicile -3 mois + présentation Carte professionnelle

Besoin d'aide ?

- Vous avez des difficultés à accéder à votre compte ?
- Vous avez perdu votre carte ? Vous avez oublié votre mot de passe ?
- Vous ne recevez pas ou plus de mails de rappel ?

Contactez le service de prêt!

bima-pret@imarabe.org ☎ 01 40 51 38 32

4. ABONNEMENT GRATUIT : CONDITIONS DE PRÊT

Catégorie de lecteur	Type de carte	Type de prêt	Justificatifs à fournir
Chômeurs, bénéficiaires minimaux sociaux, adultes en situation de handicap	Carte individuelle annuelle	Prêt à domicile	Pièce d'identité + justificatif de domicile -3 mois + attestation Pôle emploi ou CAF pour le RSA, attestation Allocataires situation de handicap ou carte d'invalidité
Apprenants du CLCA (adultes, sauf stages intensifs)			Pièce d'identité + justificatif de domicile de -3 mois + certificat d'inscription au CLCA
Professionnels des bibliothèques en activité			Pièce d'identité + justificatif de domicile de -3 mois + carte professionnelle
Lecteurs sur place		Consultation sur place	Pièce d'identité + justificatif de domicile de -3 mois

5. LA CONSULTATION SUR PLACE

La consultation des documents sur place est gratuite et accessible à tous. Cependant certains types de documents ou supports nécessitent d'avoir une carte de lecteur.

a. Livres et périodiques imprimés en libre accès

La consultation des livres et périodiques imprimés en libre accès ne nécessite pas de carte de lecteur.

b. Documents multimédias en libre accès

Tous les usagers, inscrits ou non au prêt,

peuvent consulter un document multimédia (CD, DVD, document multi-support) dans les espaces dédiés et sur les postes de l'espace public numérique.

Des casques d'écoute peuvent être demandés gratuitement auprès des bibliothécaires en échange d'une pièce d'identité.

c. Documents localisés en magasins ou en réserve

L'**usager inscrit** peut demander un document en réserve ou en magasins, sur place ou à distance en se connectant au catalogue de la BIMA :

<http://bima-catalogue.imarabe.org>,

puis en cliquant sur le bouton « réserver » depuis son compte lecteur du catalogue en ligne.

Il choisit l'étage où il souhaite être livré et reçoit une notification l'informant que la demande est en cours de traitement.

La récupération des documents demandés s'effectue toutes les 30 mn, auprès du bibliothécaire, à l'étage où la demande a été faite.

Les documents demandés à distance seront disponibles jusqu'à 24h après la demande.

Vous pouvez demander **8 documents**

à la fois :

- 5 monographies imprimés (livres, cartes)
- 3 volumes ou numéros de périodiques

Important : La consultation de **documents patrimoniaux** (documents rares, fragiles, précieux...) se fait uniquement sur rendez-vous auprès d'un bibliothécaire ou en écrivant à : bima-pret@imarabe.org

6. DÉTÉRIORATION ET PERTE DE DOCUMENTS OU D'ÉQUIPEMENTS

a. Etat du document

L'emprunt d'un document ou d'un équipement le plaçant sous la responsabilité du titulaire de la carte, l'emprunteur est invité à s'assurer de son état lors de chaque emprunt. Toute anomalie doit être signalée au moment du prêt auprès des bibliothécaires. Les documents et les équipements empruntés (casques d'écoute, boîtiers, etc.) doivent être rendus dans l'état dans lequel ils ont été prêtés, à la banque d'accueil ou par l'intermédiaire de l'automate de prêt, à la date de retour fixée au moment du prêt.

L'emprunteur restitue le document dans son intégralité (matériel d'accompagnement, boîtier, etc.). En aucun cas il ne doit effectuer par lui-même des réparations.

En cas de constatation par le personnel de détérioration grave et indéniable au retour du document ou de l'équipement, c'est le dernier emprunteur qui sera tenu pour responsable et devra le rembourser. Une grille des tarifs applicables est tenue à la disposition des usagers.

b. Document non rendu

Tout document non rendu doit être remboursé par l'emprunteur sur la base de son prix d'achat par la bibliothèque.

Une grille des tarifs applicables est tenue à la disposition des usagers.

c. Déteriorations

En cas de détériorations de documents, l'usager peut perdre son droit au prêt de façon provisoire ou définitive. Tout document détérioré doit être remboursé au prix de sa valeur marchande et du coût de reliure supporté par la bibliothèque. Une grille des tarifs applicables est tenue à la disposition des usagers.

7. PRÊT AUX PROFESSIONNELS

Les professionnels des collectivités, associations, bibliothèques, musées ou tout autre organisme peuvent bénéficier d'un service de prêt spécifique.

Le coût unitaire est de 1 euro par document et par mois dans la limite de 50 documents. Toute demande de prêt professionnel doit être adressée à : bima-pret@imarabe.org

8. RESPECT DES DROITS DES TIERS

L'utilisateur s'engage, en utilisant les services de la bibliothèque, à respecter en toutes circonstances les droits des tiers et notamment les droits d'auteur afférents aux documents consultés ou prêtés, sur place ou à domicile. Ainsi, l'utilisateur s'abstient de toute reproduction ou diffusion de tout ou partie des documents physiques ou numériques auxquels il a accès. En cas de non-respect de cette règle, la bibliothèque se réserve le droit d'engager la responsabilité de l'utilisateur.

9. CONTACTER LE SERVICE PRÊT

En cas de perte ou de vol de votre carte lecteur ou tout autre problème, il convient de prévenir immédiatement la bibliothèque par tout moyen et notamment via l'adresse bima-pre@imarabe.org.

Pour toute question relative au prêt merci de contacter le Service prêt de la bibliothèque :

bima-pre@imarabe.org

DES SERVICES POUR NOS LECTEURS

Service réservé aux titulaires d'une carte de prêt

Réservez votre place de travail à distance...

... avant votre arrivée à la BIMA :

- 1- Connectez-vous au site de l'IMA : www.imarabe.org.
- 2- En haut et au milieu de la page, cliquez sur l'onglet **Activités & Espaces**.
- 3- Sélectionnez **Bibliothèque** puis **Venir à la bibliothèque**.
- 4- Dans **Horaires & Accès**, cliquez sur l'onglet **Réservations**.
- 5- Remplissez le formulaire en vous munissant du numéro de **code-barres de votre carte de prêt**, situé en bas à droite au dos de la carte.
- 6- Envoyez le formulaire. Un mail de confirmation vous sera adressé.
 - La réservation doit être effectuée la veille ou dans la matinée du jour même, avant midi.
 - Votre place sera réservée dès l'ouverture de la bibliothèque à 13h. Elle sera libérée en cas de retard manifeste ou d'absence.

Prolongez la durée de vos prêts

La prolongation peut se faire sur place, à partir de l'automate de prêt, ou à distance via le catalogue de la Bibliothèque :

- 1- **Connectez-vous au catalogue de la BIMA : bima-catalogue.imarabe.org**
- 2- **En haut et à gauche de la page, cliquez sur l'onglet Compte lecteur puis identifiez-vous :**

- Votre **identifiant** est le numéro code à barres situé en bas à droite au dos de votre carte de prêt. Il peut commencer par les lettres LP ou LG (à saisir en majuscule).
- Votre **mot de passe** est celui que vous avez reçu par mail ou modifié.

Une fois dans votre compte lecteur, vous pourrez :

- Consulter vos prêts et leurs échéances ;
- Prolonger vos prêts, à condition de vous y prendre avant la date limite de retour prévue.

Attention! Aucune prolongation ne sera possible si vous avez dépassé la date de retour prévue.